

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Air Wick Scented Oil - Vibrant White Sage & Mahogany



1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Air Wick Scented Oil - Vibrant White Sage & Mahogany

Distribué par : Reckitt Benckiser LLC.
Morris Corporate Center IV
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)
Parsippany, New Jersey 07054-0225
+1 973 404 2600
Reckitt Benckiser (Canada) Inc.
1680 Tech Avenue, Unit #2
Mississauga, Ontario L4W 5S9
CANADA
Téléphone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Médical) : 1-800-338-6167

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Transport) : 1-800-424-9300 (États-Unis et Canada) CHEMTREC
En dehors des États-Unis et du Canada (Amérique du Nord), appelez Chemtrec : 703-527-3887.

Site internet : <http://www.rbnainfo.com>

Utilisation du produit : Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

Cette FDS est conçue pour le lieu de travail, les employés, le personnel d'urgence et pour d'autres conditions et situations où il existe un potentiel plus important à grande échelle ou prolongée d'exposition, conformément aux exigences de l'Administration de la sécurité et de la santé au travail Département du Travail des États-Unis (USDOL Occupational Safety and Health Administration).

Cette FDS n'est pas applicable à l'utilisation par les consommateurs de nos produits. Pour l'utilisation par des consommateurs, toutes les précautions et les informations de premiers secours sont fournies sur l'étiquette du produit conformément aux réglementations gouvernementales applicables, comme indiqué dans la section 15 de cette FDS.

SDS # : D8407676

Formulation # : FF3298096

2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



D8407676

2. Identification des dangers

| | |
|--|--|
| Mention d'avertissement | : Attention |
| Mentions de danger | : Liquide combustible. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseils de prudence | |
| Généralités | : Non applicable. |
| Prévention | : Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| Intervention | : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. |
| Stockage | : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| Élimination | : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. |
| Éléments d'une étiquette complémentaire | : Aucun connu. |
| Dangers non classés ailleurs | : Aucun connu. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

| Nom des ingrédients | % | Numéro CAS |
|---|---------|------------|
| 4-tert-Butylcyclohexyl acetate | 5 - 10 | 32210-23-4 |
| Tetrahydrolinalool | 5 - 10 | 78-69-3 |
| Dihydromyrcenol | 5 - 10 | 18479-58-8 |
| Trimethylhexyl Acetate (3,5,5-Trimethylhexyl Acetate) | 1 - 5 | 58430-94-7 |
| Linalyl Acetate | 1 - 5 | 115-95-7 |
| Diethyl Malonate | 1 - 5 | 105-53-3 |
| d-Limonene | 0.1 - 1 | 5989-27-5 |
| Eugenol | 0.1 - 1 | 97-53-0 |
| Alpha-Pinene | 0.1 - 1 | 80-56-8 |
| Linalool | 0.1 - 1 | 78-70-6 |
| Alpha-Isomethyl Ionone | 0.1 - 1 | 127-51-5 |

Le produit ne contient aucun ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

D8407676

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

D8407676

4. Premiers soins

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

- : Liquide combustible. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

Produit de décomposition thermique dangereux

- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

D8407676

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

D8407676

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Control

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|---------------------|--|
| d-Limonene | OARS WEEL (États-Unis, 1/2021). TWA: 30 ppm 8 heures. |
| alpha-Pinene | ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Turpentine and selected monoterpenes] Sensibilisant cutané. TWA: 20 ppm 8 heures. |

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

D8407676

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

| | |
|--|-----------------------------|
| État physique | : Liquide. |
| Couleur | : Non disponible. |
| Odeur | : Non disponible. |
| Seuil olfactif | : Non disponible. |
| pH | : Non disponible. |
| Point de fusion et point de congélation | : Non disponible. |
| Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition | : Non disponible. |
| Point d'éclair | : Vase clos: 86°C (186.8°F) |
| Taux d'évaporation | : Non disponible. |
| Inflammabilité | : Non disponible. |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | : Non disponible. |
| Tension de vapeur | : Non disponible. |
| Densité de vapeur relative | : Non disponible. |
| Densité relative | : 0.949 à 0.959 |
| Solubilité | : |
| | Non disponible. |
| Solubilité dans l'eau | : Non disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Non applicable. |
| Température d'auto-inflammation | : Non disponible. |
| Température de décomposition | : Non disponible. |
| Viscosité | : Non disponible. |
| Caractéristiques des particules | |
| Taille médiane des particules | : Non applicable. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---------------------------------|--|
| Réactivité | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable. |
| Risque de réactions dangereuses | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |

D8407676

10. Stabilité et réactivité

- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|--|-------------|---------|-------------|------------|
| 4-tert-Butylcyclohexyl acetate | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 3550 mg/kg | - |
| Tetrahydrolinalool | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | >5000 mg/kg | - |
| Dihydromyrcenol | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 3600 mg/kg | - |
| Trimethylhexyl Acetate (3,5,5-Trimethylhexyl Acetate) | DL50 Cutané | Lapin | >5 g/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 4250 mg/kg | - |
| Linalyl Acetate | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 13934 mg/kg | - |
| d-Limonene | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 4400 mg/kg | - |
| Eugenol | DL50 Orale | Rat | 1930 mg/kg | - |
| Alpha-Pinene | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 3700 mg/kg | - |
| Linalool | DL50 Cutané | Lapin | 5610 mg/kg | - |
| | DL50 Cutané | Rat | 5610 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 2790 mg/kg | - |
| Alpha-Isomethyl Ionone | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | >5000 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------|-----------|------------------|-------------|
| 4-tert-Butylcyclohexyl acetate | Peau - Léger irritant | Cochon d'Inde | - | 4 heures 3 % | - |
| | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 4 heures 100 % | - |
| | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| Tetrahydrolinalool | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 0.1 MI | - |
| | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| Dihydromyrcenol | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 7.5 % | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 4 heures 0.5 MI | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| Linalyl Acetate | Peau - Modérément irritant | Cochon | - | 24 heures | - |

D8407676

11. Données toxicologiques

| | | | | | |
|------------------|----------------------------|------------------|---|-----------------------------|---|
| | Peau - Hautement irritant | d'Inde Lapin | - | 100 mg 24 heures | - |
| Diethyl Malonate | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 100 mg 24 heures | - |
| d-Limonene | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 500 mg 24 heures 10 % | - |
| Eugenol | Peau - Léger irritant | Humain | - | 48 heures 40 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Cochon | - | 48 heures 50 mg | - |
| | Peau - Modérément irritant | Cochon d'Inde | - | 24 heures 100 mg | - |
| | Peau - Modérément irritant | Homme | - | 48 heures 16 mg | - |
| | Peau - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 100 mg | - |
| Alpha-Pinene | Peau - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| | Peau - Hautement irritant | Homme | - | 100 % | - |
| Linalool | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 1 heures 0.1 MI | - |
| | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 100 uL | - |
| | Peau - Léger irritant | Humain | - | 72 heures 32 % | - |
| | Peau - Léger irritant | Homme | - | 48 heures 16 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| | Peau - Modérément irritant | Cochon d'Inde | - | 24 heures 100 mg | - |
| | Peau - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 100 mg | - |

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|-----------------------------------|------|------|-----|
| d-Limonene | - | 3 | - |
| Eugenol | - | 3 | - |

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

D8407676

11. Données toxicologiques

| Nom | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|-----------------|-------------|-------------------|--------------------|
| Dihydromyrcenol | Catégorie 3 | - | Effets narcotiques |

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

| Nom | Résultat |
|----------------------------|--|
| d-Limonene Alpha-Pinene | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme**Exposition de courte durée**

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

D8407676

11. Données toxicologiques

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|---|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|---|
| FIL,AWICK,RUGGED LE US GROGU_3298096_D8407676_NA | 15628.4 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 4-tert-Butylcyclohexyl acetate | 3550 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Dihydromyrcenol | 3600 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Trimethylhexyl Acetate (3,5,5-Trimethylhexyl Acetate) | 4250 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Linalyl Acetate | 13934 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| d-Limonene | 4400 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Eugenol | 2500 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Alpha-Pinene | 500 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Linalool | 2790 | 5610 | N/A | N/A | N/A |

12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--|------------|
| Diethyl Malonate | Aiguë CL50 10800 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 96 heures |
| | Chronique NOEC 0.604 mg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas - Embryon | 33 jours |
| d-Limonene | Aiguë CE50 421 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CE50 688 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 96 heures |
| Eugenol | Aiguë CL50 24000 µg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 96 heures |
| Alpha-Pinene | Aiguë CL50 41000 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CL50 5.28 mg/l Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus | 96 heures |
| | Chronique NOEC 8800 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| Linalool | Aiguë CE50 36.7 ppm Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| | Aiguë CL50 28.8 ppm Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss | 96 heures |

Persistance et dégradation

D8407676

12. Données écologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Test | Résultat | Dosage | Inoculum |
|-----------------------------------|------|--------------------------------|--------|----------|
| Eugenol | - | 50 % - Facilement - 7 jours | - | - |
| Linalool | - | 62.4 % - Facilement - 28 jours | - | - |

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|-----------------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| Eugenol | - | - | Facilement |
| Linalool | - | - | Facilement |

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogK _{ow} | FBC | Potentiel |
|--|--------------------|-------|-----------|
| 4-tert-Butylcyclohexyl acetate | 4.8 | - | élevée |
| Tetrahydrolinalool | 3.3 | 99.87 | faible |
| Dihydromyrcenol | 3.25 | - | faible |
| Trimethylhexyl Acetate (3,5,5-Trimethylhexyl Acetate) | - | 1622 | élevée |
| Linalyl Acetate | 3.9 | 173.9 | faible |
| Diethyl Malonate | 0.96 | - | faible |
| d-Limonene | 4.38 | - | élevée |
| Eugenol | 2.27 | - | faible |
| Alpha-Pinene | 4.487 | - | élevée |
| Linalool | 2.84 | - | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

D8407676

14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le DOT | Classification pour le TMD | IMDG | IATA |
|--|----------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. | Non. |

Autres informations

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

D8407676

15. Informations sur la réglementation

Classification : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4
 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Composition/information sur les ingrédients

| Nom | % | Classification |
|--|---------|--|
| 4-tert-Butylcyclohexyl acetate | 5 - 10 | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B |
| 2-tert-Butylcyclohexyl acetate | 5 - 10 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 |
| PPG-2 Methyl Ether Acetate | 5 - 10 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 |
| Tetrahydrolinalool | 5 - 10 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A |
| Dihydromyrcenol | 5 - 10 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 |
| Trimethylhexyl Acetate (3,5,5-Trimethylhexyl Acetate) | 1 - 5 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 |
| Linalyl Acetate | 1 - 5 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B |
| Diethyl Malonate | 1 - 5 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A |
| d-Limonene | 0.1 - 1 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Eugenol | 0.1 - 1 | IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B |
| Alpha-Pinene | 0.1 - 1 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Linalool | 0.1 - 1 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B |
| Alpha-Isomethyl Ionone | 0.1 - 1 | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B |

Réglementations d'État

Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié.
New York : Aucun des composants n'est répertorié.
New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: Diethyl Malonate
Pennsylvanie : Aucun des composants n'est répertorié.
Californie prop. 65

Ce produit ne requiert pas d'avertissement de la sphère de sécurité en vertu de la Proposition 65 de Californie.

Éléments de l'étiquette

CPSC

Code # : FF3298096
 (D8407676)_NA

n° SDS : D8407676

Date d'édition : 2/27/2024

14/16

D8407676

15. Informations sur la réglementation

Mention d'avertissement : ATTENTION
Mentions de danger : EYE IRRITANT
Mesures de précaution : KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND PETS
CAUTION: EYE IRRITANT. May cause an allergic reaction. Avoid contact with eyes and skin. DO NOT ingest.

CCCR

Mention d'avertissement : ATTENTION
Mentions de danger : PEUT IRRITER LES YEUX
 May cause an allergic reaction. Avoid contact with eyes and skin. DO NOT ingest.
Mesures de précaution : **FIRST AID TREATMENT:** Contains fragrance oils. If in eyes, rinse with water. Remove any contact lenses, continue to rinse eyes for at least 15 minutes. Wash hands after handling. If reaction develops, discontinue use, get medical attention. If swallowed, DO NOT induce vomiting. Call a physician or Poison Control Center immediately.
 DO NOT use in small or confined pet areas without adequate ventilation.

Autres informations / Recommandations

Autres informations : If in eyes, rinse with water. Remove any contact lenses, continue to rinse eyes for at least 15 minutes. Wash hands after handling. If reaction develops, discontinue use, get medical attention. If swallowed, DO NOT induce vomiting. Call a physician or Poison Control Center immediately. DO NOT use in small or confined pet areas without adequate ventilation.

Recommandations : Aucun effet important ou danger critique connu.

Recommandations : Les individus souffrant d'une sensibilité aux parfums doivent être prudents lors de l'utilisation de ce produit. Air fresheners aerosol (aqueous, non aqueous, concentrated (mini-aerosol)) for consumer use

16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

| | | |
|-------------------|---|---|
| Santé | / | 2 |
| Inflammabilité | | 2 |
| Risques physiques | | 0 |
| | | |

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)



NFPA (30B) aérosol
 Inflammabilité

Non applicable

D8407676

16. Autres informations

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

Date d'édition : 2/27/2024

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure

Version : 1

Élaborée par : Reckitt Benckiser Hull (UK)
 Dansom Lane
 Hull, HU8 7DS
 United Kingdom
 T +44 (0)1482 326151
 F +44 (0)1482 582532

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB est membre du programme de gestion des produits CSPA Product Care.